

Organisation

Comité du secteur collégial pour le perfectionnement des adultes (CSC)

Titre et description de la ressource (thématique sur le soutien aux groupes sous-représentés)

Alignement avec le CLAO

Présenter une demande d'admission dans les collèges publics de l'Ontario — Partie 2

Ce document est le deuxième d'une série de trois ressources qui renferment de l'information sur le processus de demande d'admission dans les collèges publics de l'Ontario. Il s'adresse aux personnes immigrantes et aux groupes de personnes susceptibles d'être sous-représentées dans les établissements d'études postsecondaires en Ontario. Les personnes apprenantes au Canada peuvent aussi bien y trouver de l'information utile. La partie 2 porte sur les exigences en matière de compétences linguistiques en français et les tests des collèges publics de l'Ontario. Veuillez noter que les renseignements sont à jour au début de

Compétences	Groupe de tâches	Niveau
Compétence A — Rechercher et utiliser de l'information	A1. Lire des textes continus	3
Compétence B — Communiquer des idées et de l'information	B2. Rédiger des textes continus	2
Compétence E — Gérer l'apprentissage	s. o.	2

Voies de transition (cochez toutes les cases qui s'appliquent)

- | | |
|--|--|
| ☐ Emploi | ☒ Études postsecondaires |
| ☐ Formation en apprentissage | ☐ Autonomie |
| ☒ Études secondaires | |

Compétences pour réussir intégrées (cochez toutes les cases qui s'appliquent)

- | | |
|---|---|
| ☐ Adaptabilité | ☐ Créativité et innovation |
| ☐ Calcul | ☒ Lecture |
| ☐ Collaboration | ☒ Rédaction |
| ☒ Communication | ☒ Résolution de problèmes |
| ☐ Compétences numériques | |

Note : Les opinions exprimées à même ce document sont celles du Comité du secteur collégial pour le perfectionnement des adultes. Le gouvernement de l'Ontario et ses organismes ne sont aucunement liés par les recommandations contenues dans ce document.

Présenter une demande d'admission dans un collège public de l'Ontario —

PARTIE 2

Introduction

Bienvenue à la partie 2 de la section intitulée « Présenter une demande d'admission dans un collège public de l'Ontario. » Dans la partie 1, nous avons discuté du processus de demande d'admission dans un collège en qualité de personnes immigrantes, des conditions d'admission, des attestations d'études et des relevés de notes.



Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY](#)

Ce document est le deuxième d'une série de trois ressources et couvre les sujets suivants :

1. la preuve de compétence linguistique en français ;
2. la formation linguistique en français ;
3. les études à l'étranger ;
4. les exigences non scolaires.

Commençons !

1. La preuve de compétence linguistique en français

Si vous souhaitez vous inscrire dans un collège public de l'Ontario et que le français n'est pas votre langue maternelle, on vous demandera de fournir une preuve de compétence linguistique en français. En effet, dans 2 des 24 collèges de l'Ontario, les cours sont offerts en français et le collège doit vérifier que les personnes apprenantes possèdent les compétences linguistiques en français nécessaires pour réussir un programme d'études collégiales.

La preuve de compétence linguistique en français peut être présentée de différentes manières. Il peut s'agir, par exemple, de relevés de notes de cours de français suivis au niveau secondaire ou de cours de français langue seconde suivis au niveau académique.

Les résultats des évaluations de langue française reconnues à l'échelle internationale sont également acceptés. Vous pouvez faire évaluer vos compétences en français au moyen de l'un des tests suivants :

Test de connaissance du français (TCF)

Site Web : <https://www.france-education-international.fr/test/tcf-canada?langue=fr>

Adresse de courriel : fei-plus@france-education-international.fr

Test d'évaluation du français (TEF)

Site Web : <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/candidat/test-evaluation-francais/tef-canada/presentation/>

Certains collèges peuvent exiger un test ou une évaluation linguistique en particulier. En outre, les résultats minimums requis pour les tests de compétence linguistique en français peuvent varier d'un collège à l'autre.

Vous trouverez des renseignements sur les exigences en matière de compétence linguistique en français sur le site Web de chaque collège. Certains établissements incluent ces renseignements dans la description des programmes, alors que d'autres fournissent des renseignements généraux sur la connaissance de la langue française dans la section consacrée aux admissions.

Parfois, les renseignements en matière de compétence linguistique en français se trouvent dans les renseignements destinés aux personnes apprenantes formées à l'étranger sur le site Web. Il convient de toujours communiquer avec le collège qui vous intéresse **avant de présenter une demande d'admission** afin de vérifier si vous devez démontrer que vous possédez les compétences linguistiques requises en français et, le cas échéant, de quelle manière.

2. La formation linguistique en français

Si vous souhaitez améliorer votre connaissance de la langue française avant de passer un test de compétence linguistique, de nombreux collèges proposent des programmes de français, langue d'enseignement, et des cours axés sur des sujets comme la préparation aux tests de langue (TCF et TEF), les cours de langue de niveau avancé, la formation linguistique axée sur les professions et les cours de langue pour les personnes immigrantes au Canada.

Nombre de ces programmes sont offerts dans des salles de classe traditionnelles ou en ligne. Parfois, il n'y a pas de frais de scolarité pour les personnes admissibles formées à l'étranger. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le collège qui vous intéresse pour savoir ce qui peut vous être offert.

Questionnaire rapide 1

Déterminez si chaque énoncé ci-dessous est vrai ou faux. Inscrivez la lettre V ou F dans l'espace situé à gauche de chaque énoncé.

	1. Si votre langue maternelle n'est pas le français, vous devez fournir une preuve de compétence linguistique en français.
	2. Vous devez toujours vérifier auprès de votre collège si vous devez fournir une preuve de compétence linguistique en français.
	3. Si vous souhaitez rafraîchir vos connaissances de la langue française avant de passer un test, de nombreuses options s'offrent à vous, et de nombreux cours sont gratuits.

4. Énumérez les trois façons dont une personne peut fournir une preuve de compétence linguistique en français :

Recherche et réflexion

Où se trouve l'information sur la compétence linguistique en français de l'établissement que vous envisagez de fréquenter ? (Effectuez une recherche sur son site Web pour trouver la réponse.)

Comment attesterez-vous de votre compétence linguistique en français ? Comment comptez-vous communiquer cette information au collège ?

3. Les études à l'étranger

Si vous avez effectué vos études dans un autre pays, le collège qui vous intéresse peut accepter les cours que vous avez suivis comme conditions d'admission. Il faudra que vous communiquiez à l'établissement les cours que vous avez suivis et que vous lui indiquiez comment ils se comparent aux cours offerts en Ontario.

Pour ce faire, vos relevés de notes doivent être évalués pour chaque cours que vous avez suivi à l'extérieur du Canada. Cela signifie que le collège devra déterminer dans quelle mesure chacun de vos cours est comparable aux cours offerts en Ontario.

Éléments importants à garder à l'esprit

- Il est de **votre responsabilité** de faire évaluer vos attestations d'études étrangères.
- Pour être considérés comme « officiels », vos documents doivent être envoyés à l'établissement d'évaluation **directement** par votre université, collège ou école secondaire d'origine. Certaines exceptions peuvent s'appliquer.
- Vous devrez payer des frais pour faire évaluer vos diplômes. Certains programmes de financement gouvernementaux peuvent vous aider à couvrir ces frais.
- L'évaluation des attestations d'études est un **long processus**, qui peut s'étendre sur plusieurs mois. En attendant, envisagez de vous inscrire à des programmes gratuits comme des cours de mise à niveau des connaissances ou des cours du programme ACE, en particulier si vous ne savez pas si vos attestations d'études à l'étranger vous permettront de vous inscrire dans un collège de l'Ontario.

Vérifiez auprès de chaque collège qui vous intéresse quels sont les services d'évaluation qui y sont approuvés.

Les services d'évaluation les plus populaires sont les suivants :

- World Education Services (WES) : <https://www.wes.org/fr/>
- Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux (ICAS) : <https://www.icascanada.ca/francais/home.aspx>
- Comparative Education Services (CES) à l'Université de Toronto : <https://learn.utoronto.ca/comparative-education-service> (en français)

Questionnaire rapide 2

Déterminez si chaque énoncé ci-dessous est vrai ou faux. Inscrivez la lettre V ou F dans l'espace situé à gauche de chaque énoncé.

	1. Le collège que vous avez choisi peut évaluer vos attestations d'études.
	2. L'évaluation de vos attestations d'études à l'étranger est un service gratuit.
	3. Il est conseillé de s'inscrire à un programme gratuit de mise à niveau des connaissances si vous ne savez pas si vos attestations d'études actuelles vous permettront de vous inscrire dans un collège en Ontario.

Recherche et réflexion approfondies

Quelles sont vos attestations d'études à l'étranger ?

Où pouvez-vous les faire évaluer et combien cela vous coutera-t-il ? (N'oubliez pas de demander à votre collège quel service d'évaluation est accepté).

4. Les exigences non scolaires

Outre les exigences scolaires, comme le français, les mathématiques ou les sciences, le programme qui vous intéresse peut comporter des **exigences non scolaires**.

Voici quelques exemples d'exigences non scolaires :

- une preuve de vaccination (carnet de vaccination) ;
- des certificats (par exemple, RCR, premiers soins) ;
- un portfolio ou un exemple d'œuvre d'art ;
- une entrevue ;
- un CV ;
- une vérification du casier judiciaire (vérification des antécédents criminels) ;
- un bilan de santé ;
- une évaluation physique ;
- un permis de conduire ;
- des tests de compétence supplémentaires.

Certaines exigences non scolaires doivent être remplies et présentées au moment de soumettre votre demande d'admission au collège et sont prises en compte dans le processus de sélection des candidatures. Certaines exigences non scolaires doivent être remplies et présentées avant de commencer un programme ou plus tard.

Il est important de rassembler tous les renseignements nécessaires sur les conditions d'admission de votre programme. Parfois, dans les conditions d'admission, il est conseillé ou suggéré de remplir d'autres exigences avant le début du programme d'études. Elles ne sont pas obligatoires, mais peuvent vous aider à connaître du succès dans le cadre de votre programme.

En voici quelques exemples :

- suivre des cours de mathématiques supplémentaires ;
- suivre un cours supplémentaire au niveau secondaire (par exemple, technologie de conception ou physique) ;
- développer des compétences numériques relatives à des logiciels précis.

Questionnaire rapide 3

Remplissez correctement les cases des énoncés ci-dessous à l'aide des mots suivants :

- conditions ;
- il est recommandé ;
- non scolaires ;
- information.

1. Parfois, _____ de suivre d'autres cours avant de commencer votre programme d'études pour assurer votre réussite.
2. Une preuve de vaccination, un CV et une vérification des antécédents criminels joints à votre demande d'admission au collège sont des exemples de conditions _____.
3. Il est important de rassembler toute l' _____ sur les _____ d'admission de votre programme d'études.

Réflexion

1. Quelles exigences non scolaires devez-vous remplir pour vous inscrire au programme d'études qui vous intéresse ?

2. Lesquelles avez-vous déjà remplies ? Lesquelles devez-vous remplir ?

3. Quand pourrez-vous remplir ces conditions et en fournir la preuve au collège ?

Sommaire

Maintenant que vous avez terminé ce module, vous devriez avoir une meilleure connaissance de certaines des conditions d'admission requises pour vous inscrire dans un programme d'études collégiales, surtout en ce qui concerne votre compétence linguistique en français. Renseignez-vous directement auprès du collège de votre choix pour obtenir des réponses à toutes vos questions.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans vos études !



Corrigé

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses aux questions de la section « Réflexion. »

Questionnaire rapide 1

1. V
2. V
3. V
4.
 - Relevés de notes de cours de français au secondaire.
 - Relevés de notes de cours de français langue seconde au niveau académique.
 - Résultats d'évaluations de français reconnues à l'échelle internationale.

Questionnaire rapide 2 :

1. F
2. F
3. V

Questionnaire rapide 3

Remplissez correctement les cases des énoncés ci-dessous à l'aide des mots suivants :

1. il est recommandé
2. non scolaires
3. information, conditions